

BTS A (niveau 5)

Brevet de Technicien Supérieur Agricole





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE







>> OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de s'insérer dans la vie active et de gérer des projets d'aménagements paysagers :

- Assurer l'efficience du travail et l'implication des salariés dans le respect des normes et de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement
- Développer les aménités environnementales et les services rendus pour les utilisateurs grâce à la végétation
- Installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique
- Permettre la réalisation technique et économique du projet dans le respect des délais et de l'enveloppe budgétaire

• Concevoir un aménagement paysager multifonctionnel adapté à la demande du commanditaire et à son environnement dans un contexte de transition écologique.



>> PUBLIC CIBLÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir entre 16 et 29 ans
- Etre titulaire de préférence d'un Bac STAV, S ou Bac Pro
- Etre pré-inscrit sur ParcoursSup mais non sélectif



>> MODALITÉS D'ALTERNANCE

- 675 heures en centre soit 19 semaines par an
- Alternance de 2 à 3 semaines centre/entreprise
- 5 semaines de congés par an sur temps d'entreprise



>> COÛT ET FINANCEMENT

- Formation garantie par un contrat d'apprentissage financée par les OPCO, le CNFPT ou les collectivités, ouvrant droit à la protection sociale.
- Prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO de l'entre-prise ou le CNFPT pour les collectivités (7 219,00 € par an)
- Restauration et hébergement possibles sur l'Agrocampus.



>> RÉMUNÉRATION

Formation rémunérée entre 27 % et 100% du SMIC Brut, en fonction de l'âge et des conventions collectives nationales.

Âge de l'apprenti	Ancienneté dans l'entreprise		
l'apprenti	1 ^{ère} année de contrat	2 ^{ème} année de contrat	
16 à 17 ans	27 %	39 %	
18 à 20 ans	43 %	51 %	
21 à 25 ans	53 %	61 %	
26 ans et plus	100 %	100 %	
SMIC brut au 1 ^{er} janvier 2024 de 1 766 92 € / Smic boraire 11 65 €			

Organisme Čertifié Qualiopi





CONTACT ET INSCRIPTION: Secrétariat Apprentissage

CFA de Tours-Fondettes agrocampus — BP40079 — 37230 FONDETTES PPDC cfa.indre-et-loire@educagri.fr — Tel : 02 47 42 17 90

www.tours-fondettes-agrocampus.fr f

>> CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage ou collectivité adaptée pour l'encadrement d'un BTS
- Capacité d'accueil du CFA

>> MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- Test de positionnement
- Entretien de motivation
- Fiche de renseignement complétée + bulletins et CV



>> DÉLAIS D'ACCÈS ET DURÉE

- Période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- Formation sur 2 ans

🔠 🖪 Accès AUX Personnes **EN SITUATION DE HANDICAP**

- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec structures : MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

Pourquoi choisir **Tours Fondettes agrocampus?**

Son partenariat avec son réseau d'entreprises



Ses serres horticoles, son internat et la proximité de Tours par le bus (n°11 arrêt Agrocampus)



Son site historique et son parc arboré de 25 hectares



Ses équipes de formateurs issus du milieu professionnel



Ses accompagnements individualisés

/ERSION 01/2024

Tours-Fondettes agrocampus

MODULES DE LA FORMATION	MATIERES PRINCIPALES			
DOMAINE COMMUN				
Capacité 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	Sciences économiques, sociales et de gestion, Français, Education socio-culturelle			
Capacité 2 : Construire son projet personnel et professionnel	Education physique et sportive, Education socioculturelle, Enseignement d'initiative locale (EIL)			
Capacité 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	Information-documentation, Anglais, Education socioculturelle			
Activités pluridisciplinaires du domaine commun				
DOMAINE PROFESSIONNEL				
Capacité 4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager	Sciences économiques sociales et de gestion, Sciences et techniques et des aménagements de l'espace, Technologie de l'informatique et du multi- média, Mathématiques			
Capacité 5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique	Sciences et techniques des aménagements de l'espace, Biologie-Ecologie, Sciences et techniques agronomiques, sciences et techniques des équipements			
Capacité 6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers	Sciences et techniques et des aménagements de l'espace, Sciences et techniques des équipements, mathématiques			
Capacité 7 : Assurer la gestion technico économique des chantiers	Sciences économiques sociales et gestion, sciences et techniques et aménagements de l'espace, mathématiques, Technologie de l'informatique et du Multimédia			
	Sciences et techniques et des aménagements de			

Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel

RÉFÉRENTIEL DE LA FORMATION: https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/ap



>> MODALITES PÉDAGOGIQUES

Capacité 8 : Élaborer un projet d'aménagement paysager

- En présentiel avec :
 - cours théoriques en salle, accès à un CdR (Centre de Ressources) et des salles informatiques
 - études de cas concrets
 - Projet pluridisciplinaire
 - individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnement



>> MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 5 épreuves sur 8 en Contrôle en Cours de Formation (CCF)
- 3 épreuves en examen terminal
- Note plancher inférieure à 6/20 éliminatoire

DISCIPLINES	CCF	Épreuves terminales
E1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	non	oui
E2 : Construire son projet personnel et professionnel (4CCF)	oui	non
E3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés (3 CCF)	oui	Non
E4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager (3 CCF)	oui	Non
E5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique (3 CCF)	oui	Non
E6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers (3CCF)	oui	Non
E7 : Assurer la gestion technico-économique de chantiers	non	oui
E8 : Elaborer un projet d'aménagement paysager	non	oui



>> MODALITÉS DE VALIDATION

l'espace, histoire géographie, education socio-

culturelle, Technologie de l'informatique et du

multimédia, Biologie-Ecologie

• Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation



% >> SATISFACTION ET RÉUSSITE

Réussite à l'examen	Insertion professionnelle	Poursuite d'études
75% en 2023	50 % en 2022	50 % en 2022

Satisfaction des apprenants

Taux de recommandation

71 % en 2023

90 % en 2023



>> DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDES

- Personnel encadrant, conducteur de travaux ou technicien supérieur en bureau d'études.
- Poursuite d'études possible en écoles paysagères d'architecture ou licence professionnelle